

# MAIRIE D'INCHEVILLE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DU 15 FEVRIER 2011

Le quinze février deux mil onze à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur José MARCHETTI, Maire.**

Etaient présents : **MM. BEURAIN, POMMIER, Mme DUCHOSSOY, Adjoint.** **Mr GRANGETAUD, Mmes RISCH, GUILLERME, MM. LETOUT, Mmes WATTEBLED, BOVIN, Mr ROSANT.**

Absents excusés : **MM. Ludovic GARDE, Ludovic PAYEN, Jérôme DELARUE**  
(Pouvoir de Mr GARDE à Mr POMMIER – Pouvoir de Mr PAYEN à Mr LETOUT – Pouvoir de Mr DELARUE à Mme DUCHOSSOY)

Secrétaire de Séance : **Mme Séverine GUILLERME**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 14 décembre 2010 n'appelant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### CAMPING DE L'ETANG – CREATION D'UN HALL FESTIF

Le conseil municipal accepte le choix émis par la commission des travaux pour l'implantation d'un modulaire « type hall festif » au sein du camping et autorise Monsieur le Maire à signer les devis des entreprises RISCH, CAMEL/BERQUEZ, et LEFEBVRE pour un coût total de 60 242 € HT.

(13 voix pour – 1 abstention)

### CAMPING DE L'ETANG – TARIFS 2011

CATEGORIE DE CLASSEMENT : 3 Etoiles \*\*\*

#### MONTANT DES REDEVANCES

<i>Du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Octobre</i>		<i>Du 1<sup>er</sup> Novembre au 28 Février</i>	
Campeur	: 2.65 €		/////
Enfant (3 à 12 ans)	: 1.35 €		
Visiteur	: 2.45 €		
Enfant Visiteur (3 à 12 ans)	: 1.35 €		
<hr/>			
Véhicule – Emplacement classique :	3.55 €		
Véhicule – Emplacement assaini :	3.95 €		/////

Animaux Domestiques :	1.00 €	
Electricité / Emplacement classique	3.65 € (10 Amp)	/////
Electricité / Emplacement assaini :	3.85 € (16 Amp)	
Garage Mort :	3.35 € (Juillet – Août) 2.05 € (Mars -Avril – Mai – Juin – Sept- Oct)	1.75 €
<b>Les enfants bénéficient de la gratuité jusqu'à 2 ans révolus</b>		

(14 voix pour)

### **PARTICIPATION FINANCIERE A LA SPA – ANNEE 2011**

L'assemblée accepte la participation financière de 1431 € (1431 h x 1€) destinée à la société protectrice des animaux, refuge d'Étalondes

(14 voix pour)

### **SUBVENTION SOIREE DU 15/01/2011**

Considérant qu'il y a lieu de remercier la prestation de Mr DOLLE, animateur, une subvention à hauteur de 350 € est adoptée.

(14 voix pour)

### **ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE 2011**

Le conseil décide l'admission en non valeur de 1006.09 € pour le non recouvrement des loyers d'un des locataires de la commune.

(13 voix pour – 1 abstention)

### **LOCATION DE BUREAUX RUE M. ET P. MAILLARD**

Il est décidé de donner en location des bureaux (70 m<sup>2</sup> environ) à la Société PROFILS, représentée par Mme Sophie RISCH, pour un loyer mensuel de 167.50 € HT (200.33 € TTC) du 15/02/2011 au 31/12/2011. Compte tenu des travaux de rénovation à la charge du locataire, le recouvrement du 1<sup>er</sup> loyer est fixé au 01/05/2011.

(13 voix pour – 1 abstention)

### **RENOUVELLEMENT LOCATION DE BUREAUX RUE M. ET P. MAILLARD**

La convention de location à l'Association Passion Ornithologique représentée par Mr RANNOU, venant à échéance le 28/02/2011, l'assemblée décide de la renouveler du 01/03/2011 au 28/02/2012 pour un loyer mensuel HT de 168 € (200.92 € TTC).

(14 voix pour)

### **CONVENTION DE LOGEMENT – RENOUVELLEMENT**

La convention de logement attribuée à Mr et Mme Daniel BELGUEUL, 6 impasse des Frères Lumière, est renouvelée à compter du 01/02/2011 pour une durée de 6 années, avec un loyer mensuel de 371.56 € TTC.

(14 voix pour)

### **25<sup>ème</sup> TRANCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2011**

Le conseil municipal accepte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie et inscrit la participation de la commune, soit un montant de 4277.68 € pour 2 points lumineux rue Mermoz et le remplacement de 2 luminaires vétustes impasse Anatole France.

(14 voix pour)

### **DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**

Afin d'assurer la continuité du service de collecte des déchets verts, encombrants, ferrailles aux habitants de la commune, le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention applicable au 01/01/2011 avec la Communauté de Communes Bresle Maritime pour un coût total de 11.350 € TTC.

(14 voix pour)

## **BASSIN VERSANT DE LONGROY – ETUDE HYDRAULIQUE**

Validation du principe de l'étude à une échelle hydrographique cohérente dans un principe de solidarité amont aval avec le souhait que les communes de Guerville – Incheville – Longroy et Millebosc soient partenaires de cette opération. Le conseil accepte les termes du projet de la convention qui vise à ce que cette étude permette la diminution du risque d'inondation pour les personnes et les biens et à la fois à la diminution du risque de pollution pour la ressource en eau et les milieux aquatiques.

(14 voix pour)

## **SITE INDUSTRIEL**

Considérant qu'il y a lieu de faire avancer le dossier relatif aux risques de pollution sur le site industriel, l'offre de l'APAVE est acceptée pour un coût de 3500 € HT, dans le but que cet organisme prenne connaissance des dossiers de la friche IRCOS et d'aboutir à l'élaboration d'un CCTP en vue d'un appel d'offres pour une interprétation de l'Etat des Milieux.

(14 voix pour)

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Lecture du courrier reçu ce jour de la Sous-Préfecture nous informant des nouvelles modalités concernant la DGE ( subventions attendues 25% en DGE et 30% par le Département). Rendez-vous est pris en Sous-Préfecture le 24 février prochain à 9 h 30.

### **BALAYAGE MECANIQUE**

Courrier de la Com de Com de Bresle Maritime nous adressant une convention afin de lier la commune dans le cadre de la mise en œuvre d'un marché groupé de balayage mécanique.

### **HABITATIONS INSALUBRES**

Affaire en cours concernant l'avenir de 2 logements, l'un rue M. et P. Curie et l'autre rue Victor Hugo.

### **ECOLE CH.PERRAULT – DEMANDE DE STAGE**

Mr le Maire a pris contact avec Mr le Directeur de l'école pour savoir s'il y avait possibilité de prendre en stage une dame (*pour la validation de ses acquis*) pendant 10 vendredis au sein des 2 classes maternelles. En voici la réponse : Refus catégorique des 2 institutrices de maternelle. Mr le Maire en a donc averti Mr l'Inspecteur Académique qui a suggéré que rendez-vous soit pris avec Mr FRAYSSINET, directeur de l'école et les deux personnes concernées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mr Jérôme LETOUT**

*Que pensez-vous de réunir commerçants et sociétés installés sur la commune ?*

Réponse : **L'idée est bonne et envisageable.**

*Serait-il possible de faire nettoyer le talus rue Jules Verne (entre les propriétés Fleury et Risch) ?*

Réponse : **A voir sur place**

### **Mme Sophie RISCH**

*Pourrait-on envisager de repeindre les façades des locaux industriels ?*

Réponse : **A étudier**

**Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20 h 00**

